

FEUILLE OFFICIELLE

DES
ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.
Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 14. S. Bonnivent.	
V. 15. S. Henri.	L. 18. S. Tho. d'Aq.
S. 16. S. Eustache.	M. 19. S. Vinc. de Paul
D. 17. S. Alexis.	M. 20. S ^e Margu ^e . D.Q.

PRX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES à Messieurs les Préfets maritimes; Gouverneurs et Commandants des colonies; Commissaires généraux; Chefs de services; Consuls et agents consulaires.

(4^e direction: Colonies, 4^e bureau: Finances, Hôpitaux et Vivres),

Paris, le 8 mars 1870.

Les réquisitions délivrées aux missionnaires, membres des ordres religieux, etc., doivent mentionner le lieu de leur naissance et l'ordre auquel ils appartiennent.

Messieurs, le paragraphe 3 de l'article 33 des cahiers des charges des compagnies de paquebots à vapeur français concède la gratuité du passage aux missionnaires, lazartistes, sœurs de charité et tous autres membres des ordres religieux, mais à la condition expresse qu'ils soient français.

Il est très-important de respecter cette stipulation, et je vous prie de faire mentionner, à l'avenir, sur les réquisitions que vous aurez à faire délivrer pour les passages de l'espèce, le lieu de naissance du bénéficiaire ainsi que l'ordre religieux auquel il appartient.

L'insertion de la présente circulaire au *Bulletin officiel de la marine* tiendra lieu de notification.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que les réquisitions doivent toujours mentionner le motif du déplacement. Je vous prie de veiller strictement à l'exécution de cette prescription, que l'on perd trop souvent de vue.

Recevez, etc.

L'Amiral ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies,
Signé: RIGAULT DE GENOUILLY.

Une demande a été adressée à l'administration par le sieur Louis Doussin, dans le but d'obtenir, pour y construire une maison, la concession d'un terrain mesurant 153^m13 situé à Saint-Pierre, portant le n^o 186 du plan cadastral: borné au nord par le n^o 185 bis vague, au sud par le n^o 186 bis, concédé au sieur Durand, à l'est par la rue du Barachois, à l'ouest par le n^o 200 vague.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 13 juillet 1870.

INSCRIPTION MARITIME.

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL.

Par jugements du tribunal maritime commercial réuni à Saint-Pierre le 11 juillet 1870,

Les nommés Dranguet (Albert), novice, inscrit à Dieppe, et Poisson (Jean), novice, inscrit à Fécamp, embarqués sur le trois-mâts *Prince-de-Condé*, ont été condamnés à 3 mois d'emprisonnement pour désertion dans une colonie française, et emploi, sans autorisation, d'une embarcation du bord;

Le nommé Prat (Jean-Marie), matelot, inscrit à Saint-Servan, embarqué sur le navire *Colombier*, a été condamné à un mois d'emprisonnement et à un embarquement d'un an, à 2/3 de solde, sur un bâtiment de l'Etat, pour désertion dans une colonie française;

Le nommé Boudy (Emile), novice, inscrit à Saint-Malo, embarqué sur la goëlette *Espoir*, de Miquelon, a été condamné à huit jours d'emprisonnement pour absence illégale du bord.

PARTIE NON OFFICIELLE

Par décret impérial du 12 juin 1870, M. Prevost Paradol, membre de l'Académie française, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France près les États-Unis d'Amérique.

Rapport du comité consultatif d'hygiène.

A S. EXC. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Monsieur le ministre, Votre Excellence a bien voulu renvoyer au comité consultatif d'hygiène publique un tableau, par mois, des décès causés dans ville de Paris par la variole pendant les années 1865, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870.

Le comité a fait un examen attentif de tous ces documents, et croit devoir soumettre à Votre Excellence les observations suivantes:

Le rôle excellent de l'autorité consiste à rassurer la population en l'éclairant, à dissiper des paniques qui grossissent le danger, à combattre les erreurs et les préjugés qui, en retardant l'emploi des vrais préservatifs, augmentent les chances d'envahissement du mal.

Le comité estime que la publication du tableau émané de M. le préfet de police produirait un favorable effet, en montrant que la variole n'a pas revêtu soudainement la forme extensive qui la signale; sur une période de six ans, l'année 1867 présente le minimum de décès, 301; mais l'année 1867 en a fourni 740; l'année 1866, 615; l'année 1868, 655; enfin, l'année dernière, 723. A vrai dire, sur cette période de six ans, la va-

riole a imprimé le cachet épidémique à cinq années.

L'épidémie dont nous sommes encore témoins a commencé en novembre dernier, où le chiffre des décès par variole est monté de 39 (octobre) à 93; en décembre, au lieu de 73 comme en 1868, il s'est élevé à 119.

Du 1^{er} janvier au 24 mai 1870, elle a produit dans les hôpitaux de Paris 4,251 cas de variole, dont 172 cas dits *intérieurs* (développés dans les salles) (4. 16 0/0 ou 1 sur 24), et dont 683 suivis de mort (16.07 0/0).

Voilà une proportion de mortalité qui proclame déjà le bénéfice de la vaccine; plus les vaccinations s'étendent, se répètent, se multiplient, moins la variole trouve d'accès et de plus elle perd de sa gravité. Le meilleur terrain de démonstration de cette vérité, qu'on ne saurait trop faire sonner par toutes les voix de la publicité, c'est l'armée: tout soldat, dès son arrivée au corps, est vacciné ou revacciné; cependant il y a parfois des retards, des empêchements temporaires. Du 1^{er} janvier au 27 mai 1870, les 13,050 hommes qui dirigent leurs malades sur le Val-de-Grâce n'ont donné que 116 cas de variole, dont 19 intérieurs, et sur 116 cas, 4 décédés (3.44 décès 0/0). Sur les 116 varioleux du Val-de-Grâce, 93 avaient été vaccinés dans l'enfance, 13 revaccinés avec succès, 3 sans succès; 7 n'avaient jamais été vaccinés, et ils ont compté 1 décès.

Que nous sommes loin du temps où la variole tuait 8 malades sur 10! Mais on oublie souvent, jusque dans les centres de la civilisation, la nécessité de vacciner et de revacciner à tout âge. A l'hôpital Necker, un vieillard de quatre-vingt-deux ans est mort de variole. N'a-t-on pas essayé, dans certains journaux, d'incriminer les vaccinations et de les représenter comme moyen de fomenter la contagion variolique, au risque de priver les crédules du seul préservatif certain, sinon absolu, que l'art puisse y opposer!

Vaccin d'enfant, vaccin de génisse, l'un et l'autre sont bons, s'ils sont bien cultivés, inoculés par une main compétente. Non seulement les vaccinations, les revaccinations, ne sont pour rien dans la durée et la marche de l'épidémie actuelle, mais elle eût été bien plus extensive et plus grave sans l'activité préservatrice des médecins de Paris, sans l'impulsion donnée par l'Académie et par l'administration générale de l'Assistance publique.

Un abaissement dans le chiffre quotidien de la mortalité, depuis quelques jours, permet d'espérer que l'épidémie, comme dans les années antérieures, perdra de son intensité et déclinera pendant le mois de juin, de juillet et d'août; mais qu'elle diminue ou non, qu'elle s'efface même totalement, il convient de veiller à ce que les vaccinations et revac-

cinisations se continuent avec les mêmes soins; à cet effet, l'administration jugera sans doute nécessaire :

1^o De maintenir indéfiniment toutes les dispositions médico-administratives qui ont été instituées aux mairies, dans les hôpitaux, dans les lycées, pensionnats, écoles, salles d'asile, prisons, etc.;

2^o De prescrire aux chefs d'usines, d'ateliers, etc., aux propriétaires ou entrepreneurs de garnis, de s'assurer si leurs ouvriers, leurs locataires ou habitués ont été vaccinés et revaccinés; et de les pousser à cette mesure de préservation, en leur rappelant qu'elle n'est jamais nuisible, qu'elle est propre à enrayer les épidémies de variole, et que, lorsque, par exception, elle n'empêche pas l'apparition de la variole, elle en amortit l'intensité et lui imprime une allure relativement bénigne;

3^o D'encourager les revaccinations qui réussissent souvent après un premier échec et qui, même répétées, ne portent jamais atteinte à la santé, à la constitution;

4^o Les nouveaux venus à Paris sont les plus intéressés à se procurer dans le plus bref délai l'immunité vaccinale, étant les plus exposés à contracter le germe de la maladie;

5^o Les moyens de désinfection qui permettent aux familles de soigner à domicile leurs varioleux leur seront indiqués par les hommes de l'art; mais il importe que l'usage en soit continué en cas de mort et jusqu'à l'inhumation, sans négliger le premier de tous, qui est une ventilation active. La désinfection doit s'étendre énergiquement aux vêtements, aux effets de couchage; les faits notifiés au comité ne laissent aucun doute sur la transmissibilité de la contagion variolique par l'intermédiaire de ces objets;

6^o Toutes les administrations hospitalières de France doivent être informées que la réunion des varioleux dans un service spécial et isolé de tous les autres services de malades a procuré dans les hôpitaux de Paris une notable diminution de cas intérieurs: un hôpital séparé, un pavillon affecté exclusivement aux varioleux, à leur défaut une ou plusieurs salles avec un escalier particulier, au moins la séparation d'un palier intermédiaire, et, dans tous les cas, un personnel spécial pour le soin des varioleux, voilà la gradation rationnelle de ces dispositions de service qui, usitées depuis bien longtemps dans les hôpitaux militaires, y ont toujours restreint les propagations contagieuses;

7^o Enfin la statistique, appliquée judicieusement par M. Husson, nous autorise à démentir le bruit assez répandu que la présence de varioleux à l'hôpital Necker et dans l'ancien hospice des Incurables de la rue de Sèvres aurait contribué à multiplier les cas de varioles dans cette région du faubourg Saint-Germain; il est démontré par les chiffres que des quartiers de Paris ou n'existent point d'hôpitaux, ni par conséquent d'agglomération de varioleux, ont été plus maltraités;

8^o Il est une dernière disposition qu'une légitime prévoyance suggère et que le comité approuve: quoique l'épidémie variolique ait marché de l'ouest sur Paris et paraisse se diriger vers le nord, sans prétendre tracer son futur itinéraire, ce sera à coup sûr limiter sa propagation et ses ravages que d'exciter dès aujourd'hui dans les départements un mouvement général de vaccinations et de revaccinations, et de créer, à cet effet, dans quelques villes importantes, des centres d'approvisionnement des deux vaccins, pour suffire à toutes les demandes et fournir sur place le virus le mieux élaboré aux inoculateurs.

Une série d'enfants vaccinifères seraient, moyennant une convenable rémunération à leurs mères rattachés à ces établissements provisoires, que l'on pourvoirait en même temps de génisses inoculées, en rotation successive pour fournir toujours du cowpox âgé

de quatre à six jours. De la sorte on aura sous la main, à l'usage constant des populations, les matériaux vifs et efficaces de la préservation: le dévouement des médecins fera le reste, sous la direction des comités d'hygiène, qui devront être saisis officiellement à cet occasion.

Adopté par le comité

Le président: A. TARDIEU.

Nous trouvons dans les journaux de Fécamp, des détails intéressants sur l'expérience faite à bord du lougre *Jean-Bart* de l'ingénieur Caillard inventé par MM. Caillard frères, du Havre, pour appliquer la vapeur au virage du cabestan, à bord des navires à voiles, même d'un faible tonnage. Il s'agit spécialement de l'application à bord des pêcheurs.

Le virage au cabestan, dit un témoin occulaire, pour relever les sennes ou appelets dans la pêche côtière des harengs et maquereaux est une des manœuvres les plus pénibles et les plus coûteuses pour nos pêcheurs de la Manche. Dans la pêche du hareng, le bateau traîne en moyenne après lui, 260 sennes, du poids total de 4,000 kilog.; dans celle du maquereau, 440 à 500 appelets, pesant secs, 4 à 5,000 kilog. Pour relever ces filets à bord, la manœuvre du cabestan nécessite de huit à dix hommes.

L'expérience de l'appareil de MM. Caillard frères, qui a eu lieu le 11 juin, en rade de Fécamp, a été des plus concluantes. Malgré une forte brise et la fatigue du navire, chaque badingue de dix-sept appelets a été relevée à bord en un temps moyen de dix minutes, soit une heure et quart pour la tessure, alors que les hommes n'auraient pu faire faire au cabestan plus de sept à huit tours.

La machine, qui sort des ateliers de MM. Caillard frères, constructeurs-inventeurs, brevetés, au Havre, comprend toutes les conditions désirables. Dans le plus petit espace possible se trouvent logés les organes simples et ingénieux d'une force de 4 chevaux; la chaudière, timbrée à 6 kil. 50, est alimentée par l'eau de mer. Sur le pont, la présence de la machine n'est trahie que par un tuyau d'échappement de fumée, une soupape de sûreté et un levier de marche et contre-marche.

Enfin il convient d'insister sur ces deux points remarquables que la machine de MM. Gaillard, timbrée à 6 kilogrammes 50, n'a pas besoin de cette pression pour entrer en manœuvre, 2 à 3 kilogrammes suffisent pleinement.

Et que sa simplicité est telle que dans l'expérience qui a eu lieu le patron Alfred Robert, a pu les conduire sans instructions spéciales, et bien que totalement étranger à la conduite des machines ordinaires.

D'après les nouvelles que nous recevons d'Islande, la pêche de la morue a été contrariée par le mauvais temps, pendant tout le mois d'avril. Aussi n'a-t-elle donné jusqu'à présent que de inédioces résultats. Les pêcheurs se plaignent de n'avoir recueilli que 150 à 170 tonnes de poisson par bateau, quand ils devraient en avoir déjà 300 tonnes.

Deux de Paimpol, qui étaient arrivés en Islande dès le 5 mars, ont fait une pêche excellente avant le commencement des mauvais temps. Leurs capitaines affirment que la pêche de mars est toujours fructueuse et qu'il y a grand avantage à arriver sur les lieux de pêche dans les premiers jours de ce mois. Les capitaines des bateaux de Dunkerque contestent cette assertion; suivant eux, les avantages de la pêche de mars seraient plus que compensés par les dangers que les pêcheurs courraient sur la côte dans une saison si peu avancée.

Les tempêtes du mois d'avril ont causé cette année de nombreux désastres à notre flottille de pêche. Dix-huit bateaux ont dû relâcher à Reykiawick, pour réparer leurs avaries. Le

naufrage des onze autres est dès à présent constaté ou présumé, et parmi ceux-ci plusieurs paraissent avoir péri corps et biens. La goëlette *Prigga*, de Dunkerque, n'a dû son salut qu'à l'assistance du bateau la *Souveraine*, du même port, commandé par le capitaine Zoonekyndt, qui a montré dans cette circonspection beaucoup d'habileté et de dévouement.

Le commandant de la division navale d'Islande a fourni à plusieurs des navires avariés les moyens de se réparer.

(*Moniteur de la flotte*).

Nous apprenons, dit le *Journal officiel*, le naufrage du transport de la marine impérial l'*Euryale*, qui s'est perdu, le 4 mars dernier, sur l'îlot de Starbuck, dans l'océan Pacifique, à 300 lieues environ au nord de Taïti. Heureusement, ce sinistre n'a coûté la vie à personne. L'équipage de l'*Euryale* a été recueilli et conduit à Taïti par le navire Suédois *Mina*, capitaine Hedberg, à bord duquel nos marins ont reçu le meilleur traitement.

Le *Buffalo Advertiser* contient l'anecdote suivante sur Fulton, qui le premier appliqua la vapeur à la navigation :

« Je me trouvais à Albany pour affaire, dit le chroniqueur, le jour où Fulton y arriva avec son embarcation extraordinaire, que tout le monde voulait voir. Ayant terminé mes affaires, et me trouvant sur le point de quitter cette ville, je me rendis à bord du bateau et demandai à parler à M. Fulton. On me fit entrer dans une chambre où un homme à la tournure distinguée était assis devant une table et occupé à écrire. Je m'avancai et lui dis :

— Monsieur Fulton, je présume ?

— C'est moi, monsieur, dit-il en me saluant.

— Vous allez retourner à New-York, ai-je entendu dire ?

— Nous allons faire de notre mieux pour y retourner.

— Puis-je prendre un passage à bord ?

— Certainement, si les risques de ce voyage ne vous effraient pas.

Je demandai le prix du passage, et après un moment d'hésitation, une somme fut fixée, à six dollars, je crois. Cette somme, je la placai dans sa main ouverte; mais il resta si longtemps à la regarder, silencieux et immobile, que je crus à une méprise de ma part, et je lui dis : — Est-ce là la somme que vous avez nommée, monsieur ? Il parut sortir d'une réverie et leva sur moi son regard où brillait une larme. Puis il me dit d'une voie émue :

— Pardonnez-moi, monsieur; mais ma pensée était ailleurs en contemplant cet argent, la première compensation pécuniaire que j'ai encore touchée pour mes efforts à appliquer la vapeur à la navigation. Je serais heureux de célébrer cette occasion en vous offrant de partager une bouteille de vin avec moi, mais, en vérité, je suis encore trop pauvre pour me donner ce plaisir; mais j'ai foi que nous nous rencontrerons un jour sous de meilleurs auspices.

Environ quatre ans après cet incident, alors que le bateau à vapeur le *Blermont* et deux autres très-perfectionnés, également la propriété de Fulton, faisaient régulièrement le service entre New-York et Albany, je pris passage à bord de l'un d'eux, me rendant à cette dernière ville.

Pendant que je me promenais de long en large sur le pont, je crus remarquer qu'un monsieur, assis à l'avant, me regardait avec une certaine curiosité. En passant près de lui, je le regardai à mon tour; nos yeux se rentrèrent: c'était M. Fulton.

Il se leva vivement, me prit la main et me dit :

— Je savais bien que je ne me trompais pas ! C'est bien vous ! Depuis le jour où nous nous sommes vus pour la première fois, vos traits ont toujours été présents à ma mémoire. Eh bien ! quoique je sois encore loin d'avoir fait fortune, nous viderons cette fois la bouteille que vous savez.

Le vin fut apporté, et pendant que nous le dégustions, Fulton me fit une rapide narration des espérances, des craintes, des découragements, des déboires de toute sorte qui l'assiégerent dès le début de son œuvre et qui le poursuivirent jusqu'au moment même de son triomphe final. « Mais, au milieu de toutes ces difficultés, ajouta-t-il, au plus fort de la lutte, je me suis rappelé cent fois notre première rencontre et les vives émotions qu'elle me fit éprouver. Il me semblait alors, comme il me semble encore aujourd'hui, que ce fut là le moment critique de ma destinée, la ligne qui séparait la lumière des ténèbres, le triomphe de la défaite, car cet argent que vous me donnâtes ce jour-là fut pour moi le premier gage palpable de mon utilité envers mes semblables. »

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES

AVIS AUX NAVIGATEURS

MER MÉDITERRANÉE.

Balisage des bouches de Bonifacio.

La bouée qui signalait l'écueil le *Toro*, près des *Cerbicales*, a été enlevée par la mer.

L'écueil le *Piganetto*, situé dans la passe de l'*Ours*, est maintenant signalé par une balise.

Voyez les cartes n° 232, 233, 238, 261, 2122.

OCÉAN ATLANTIQUE NORD.

GOLFE SAINT-LAURENT (Nouvelle-Écosse).

Barre de la rivière Richibucto.

L'Amirauté anglaise a été informée qu'il y a maintenant 3^m3 de fond seulement sur la barre de la rivière Richibucto, laquelle s'ensable graduellement. Les balises qui servaient d'alignement pour passer sur la barre et la balise du Nord ont été enlevées.

Les bouées qui signalent le canal dans la rivière sont rouges à tribord et noires à bâbord en entrant.

Voyez l'instruction n° 394, page 63.

BAIE DE FUNDY.

Phare de Apple River.

Le même avis fait connaître que le phare de Apple River, situé au fond de la baie de Fundy, a été incendié.

Voyez série E, n° 146, et l'instruction n° 454, page 63.

ÉTATS-UNIS.

Feu rouge sur l'île Rose (baie Narraganset).

Le Gouvernement américain fait connaître aux navigateurs que, depuis le 20 janvier 1870, on a allumé un nouveau feu dans une tour récemment construite sur la pointe S. E. de l'île Rose, baie Narraganset (Rhode Island).

Le feu est *fixe rouge*, élevé de 15^m2 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 12 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre (6^e).

Le phare est une maison en bois, à un étage, avec une tour en bois sur le toit ; le tout est peint en marron clair avec des ornements bruns. La lanterne est noire.

Voyez la série E, n° 372a ; la carte n° 1768.

Balise dans le goulet de l'île Forster (Maine).

Une balise composée d'un trépied en bois,

ayant 7^m62 de hauteur avec un tonneau *rouge* au sommet, a été placée sur le récit Half Tide, goulet de l'île Forster, Narraguagus.

MER DES ANTILLES.

Banc au S. O. de la Grande-Inague.

Le banc sur lequel le *Clarion* aurait touché en mars 1842 et porté très-douteux sur les cartes au S. O. de la Grande-Inague existe réellement. Le navire *Baennais*, capitaine Fretel, s'est perdu dessus dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 1869. Le capitaine Fretel a bien distingué le changement de couleur de la mer, et il estime que le haut-fond a 50 mètres de longueur sur 7 à 10 mètres de largeur ; quant à la profondeur de l'eau, le navire coulé avait ses pavois hors de l'eau, et la mer brisait sur le banc. Malheureusement la nuit n'a pas permis au capitaine Fretel de prendre des relèvements sur la Grande-Inague pour fixer exactement la position du banc ; toutefois il déclare que, le 21 décembre 1869, de dix heures à midi, il aurait passé à 4 milles au Nord de la position assignée au banc sur la carte, la mer étant très-grosse, le vent grand frais de N. E., circonstances favorables pour voir un danger briser, et on n'a rien aperçu de la maturité du navire.

Voyez les cartes françaises n° 2130, 2637 et l'instruction n° d40, page 684.

Feu de la batterie Molhensels (île Saint-Thomas).

Pour faire suite à l'Annonce n° 33, 10 décembre 1867, concernant la destruction presque totale du phare du port de Saint-Pierre par l'ouragan du mois d'octobre de la même année, et dans laquelle on annonçait qu'on allumait un feu provisoire jusqu'à ce que le phare fût réparé.

Les marins sont informés qu'aucune modification n'a été apportée encore à ces dispositions, mais que le feu provisoire est d'une si faible portée qu'on devra y avoir égard quand on ira dans ce port.

Voyez la série F, n° 29.

ILES BRITANIQUES.

Feu sur Montrose Ness (côte Est d'Écosse).

Le Trinity House de Londres fait savoir que, le 1^{er} mars 1870, on allumera un nouveau feu dans un phare récemment construit sur Montrose Ness, au côté Sud de l'entrée du canal par lequel on va au port de Montrose.

Le feu sera *fixe blanc*, élevé de 37^m8 au-dessus du niveau de la haute mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 17 milles entre le S. 19° O. et le N. 19° E., par l'Est, ou jusqu'aux endroits où il est caché par la terre.

La tour a 38^m7 de hauteur, de la base à la girouette, et elle est en briques blanches.

On allumera dans la même tour un feu d'une plus faible portée et qui éclairera dans la direction du canal par lequel on va dans le port de Montrose.

Relèvements vrais. Variation : 23° 15' N. O. en 1870.

Voyez la série B, n° 224 ; les cartes n°s 1219, 2367, 1855, 2620, et l'instruction n° 284, page 206.

Modification du feu du port Granton.

Le 1^{er} février 1870, on a cessé d'allumer le feu *rouge* qui était sur le brise-lame Est, à l'entrée du port Granton, et on l'a remplacé par un feu *fixe vert*.

Les bâtiments qui entreront dans le port devront tenir le feu *vert* à bâbord, et à tribord le feu *rouge* qui est allumé sur le brise-lame de l'Ouest.

Voyez la série B, n° 194.

OCÉAN ATLANTIQUE NORD (ESPAGNE).

Phare de Zumaya (Guipuscoa).

Le Ministre du commerce en Espagne informe les navigateurs que, le 18 février 1870, on allumera un nouveau feu dans une tour récemment construite sur le mont Atalaya.

Le feu sera *fixe blanc*, élevé de 14^m3 au-dessus du niveau de la mer, et avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 9 milles dans un arc de 141 degrés.

L'appareil d'éclairage sera dioptrique où à lentilles, et du quatrième ordre (5^e).

La tour, qui a 16^m3 de hauteur, de la base au foyer, est un prisme jaune adossé à la façade Nord de la maison des gardiens qui est de la même couleur. La lanterne est blanche ; la tour est placée près de l'extrémité S. O. du mont Atalaya, à 130 mètres du bord de la mer, à 200 mètres du bord du récif qui est à l'entrée du havre, et par 43° 18' 45" N., 4° 35' 54" O.

Relèvements vrais. Variation : 18° 56' N. O. en 1860.

Voyez la série C, n° 384 ; les cartes n°s 734 1138, 2173, 2821, et l'instruction n° 378, page 344.

MER MÉDITERRANÉE (ILES IONIENNES).

Phares et bouées.

L'Amirauté anglaise a reçu avis que le feu de *Guardiana*, île de Céphalonie, est resté éteint pendant deux heures dans une circonstance récente, et que la bouée du cap *Monda* ou *Scala* n'a pas été remplacée ; il ne faudrait donc pas accorder une confiance absolue à l'éclairage et au balisage de la mer Ionienne.

ARCHIPEL GREC (Feu fixe sur l'île Poros).

Le Ministre de la marine en Grèce fait connaître qu'à partir du 12 janvier 1870, on a allumé un nouveau feu sur l'île Poros, située à l'entrée de la rade de ce nom.

Le feu est *fixe blanc*, élevé de 29 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 13 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre.

La lanterne est placée sur un mât, au côté Nord de l'île Poros, et sa position est donnée par 37° 31' 30" N., 21° 5' 36" E.

Voyez la série D, n° 474a ; les cartes n°s 1258, 1265, 1457, 1456 et 2000.

On a rallumé le feu de Patras.

Le feu de Patras, qui avait été éteint provisoirement (voir l'Annonce n° 39, 20 novembre 1869), a été allumé de nouveau le 27 septembre 1869.

Voyez la série D, n° 468.

MER DE CHINE. (YANG-TSE-KIANG).

Phare sur l'île Gutzlaff.

Le Capitaine du port de Shanghai fait savoir que, depuis le 1^{er} novembre 1869, on a allumé un nouveau feu dans la tour que l'on vient de construire sur l'île Gutzlaff, située devant l'entrée du *Yanh-tse-Kiang*.

Le feu est *fixe blanc*, élevé de 73 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire on pourra le voir d'une distance de 20 milles sur tout l'horizon.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du troisième ordre.

Quand il y aura de la brume, si un navire sonne la cloche ou fait résonner le sifflet, on répondra immédiatement par un ou deux coups de canon du phare ; et quand un navire courra sur un danger, on appellera son attention en tirant également un ou deux coups de canon.

Voyez la série K, n° 164 ; les cartes françaises n°s 957, 1436, 2362, 2354, et l'instruction n° 373, page 262.

OCEAN ATLANTIQUE SUD.

Feu provisoire à Ceara (Brésil).

Pour faire suite à l'Annonce n° 35, 5 novembre 1869, les marins sont informés que le phare de la pointe *Mocuripe*, qui a été incendié, a été remplacé par un phare provisoire montrant un feu *fixe blanc* visible de 5 milles. (5 novembre 1869).



Propriété d'Etat série H. n° 25; les cartes n°s 2148, 2625, 2753, et l'instruction n° 455, 51.

Océan Indien.

L'Amirauté anglaise a été informée par le capitaine Croudace, du navire *Corona*, de l'existence d'un haut-fond qu'il place à 57 lieues environ dans le S. O. de l'île Sandal Wood, et sur lequel ce navire a passé le 1^{er} octobre 1869 en allant de Fou Chou à Londres. Le banc est circulaire et n'a pas plus de 1/8 de mille de diamètre. Le fond, avec des poissons dessus, était parfaitement visible; on n'a pas sondé, mais il paraissait y avoir 18 mètres d'eau par le travers du navire. Une série de bonnes observations astronomiques prises aussitôt que le navire a eu passé le banc le placent par 12° 26' S., 116° degrés 20' 21" E.

Voyez les cartes françaises n°s 863, 2151, 2814.

Le Chef du service des instructions,

A. LE GRAS.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE SAINT-PIERRE.

Fourniture de 120 barils de farine de froment.

Le bureau de bienfaisance de Saint-Pierre, fait connaître aux négociants de la colonie que, le 4 août prochain, à une heure après-midi, dans une des salles du Presbytère, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées et au rabais, de la fourniture 120 barils de farine de froment reconnue de bonne qualité par les boulangers fournisseurs du bureau.

Il n'y aura point de prix de base. L'adjudicataire devra fournir une caution solvable;

En cas d'égalité de prix entre deux ou plusieurs concurrents, l'adjudication recommandera séance tenante.

La livraison devra se faire :

60 barils au 1^{er} septembre, et 60 barils au 31 décembre 1870.

Le paiement de chaque livraison se fera aussitôt après.

L'adjudication ne sera définitive que 24 heures après, et pendant ce délai, celui qui offrirait un rabais de 3 à 5 0/0 sur la somme totale, aurait la préférence et deviendrait adjudicataire.

Les offres devront être adressées à M. le Curé, président du bureau, le 4 août, au moment de l'ouverture de la séance.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Marie-Fraser*, partant pour Sydney le jeudi 21 juillet, prendra une malle pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

On recevra à la poste, le mercredi, jusqu'à 6 heures précises du soir, les lettres à affranchir au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville, jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la poste, jusqu'à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

3 juillet. — Thaly (Marie-Louise-Eugénie).
11 — Landry (Armance-Virginie-Marie).
12 — Richard (Emmanuel-Ernest).
Béchet (Julia-Caroline).

DÉCÈS.

10 juillet. — Thomas (Joseph), marin pêcheur, âgé de 19 ans, né à Pléboule (Côtes-du-Nord).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

JUILLET.	ENTRÉES.	VENANT DE
3. Bonne-Sophie, c. Delacroix, sel.	La Rochelle.	
4. Marius, c. Bessil, sel.	Cadix.	
11. Frères-et-Sœurs, c. Leclerc, sel.	Saint-Martin.	
—. Marianna, c. Geoffroy, sel.	Cadix.	
—. Alma, c. Hamon, div. march.	Guadeloupe.	
JUILLET.	SORTIES	ALLANT A
2. Jeune-Charles, c. Paumier, avec 172,000 kil. morue sèche, ch. par MM. P. Beaumont, Lemoine, V. Lefrançois et la G ^{re} G ^{te} transatlantique.	Marseille.	
4. Céleste, c. Le Bailly, avec 47,095 kil. morue verte, 11,613 kil. morue sèche, 16,928 kil. rognons de morue, 4,000 kil. issues et 4,531 kil. cuirs verts, ch. par divers.	Granville.	
8. G. p. Mary-Frazer, c. Chapdelaine.	Sydney.	

ANNONCES & AVIS

A LOUER.

Une maison située rue Granchain, composée ainsi qu'il suit:

Quatre pièces au rez-de-chaussée, cave au-dessous; — quatre jolies chambres, grenier au-dessus.

Cour, jardin, magasin de décharge.

Cette maison est disposée pour tenir commerce.

S'adresser à M^{me} PONÉE, propriétaire de ladite maison.

AVIS

MM. Allain et Lavissière, ferblaniers, ont l'honneur d'informer MM. les négociants et habitants de Saint-Pierre, qu'ils ont transféré leur atelier de ferblanterie et chaudronnerie, rue du Barachois (ancienne maison Bidel et Jouault).

Dans ce nouvel établissement et avec les marchandises qu'ils viennent de recevoir de France, ils s'engagent à fournir, pour vendre en boutique, à MM. les négociants, tous les objets de ferblanterie confectionnés par eux, aux prix les plus modérés.

On trouve chez eux: assortiment complet d'ustensiles de cuisine, (ferblanc, fer battu, fonte étamée et cuivre), moules de pâtisserie, lampes Locatelly, chaînes de balance, seringues en étain fin, verres pour dunettes de navire, lardoirs de toutes dimensions, cafetières à filtre, verres à coudes pour lampes, manches d'ombrelles, de parapluies et d'en-tout-cas, bouilloires en fonte étamée, passe-purée, soufflets de cuisine, étain fin en baguette et en saumon, et enfin tous objets concernant la ferblanterie.

Ils se recommandent pour la confection de tous les objets nécessaires dans la cuisine d'un ménage et vendront toujours à très-bas prix.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 14 au 20 juillet 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
JUILLET.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 14	9 03	9 25	3 22	3 44
Vend. 15	9 47	10 08	4 05	4 26
Sam. 16	10 29	10 49	4 35	4 47
Dim. 17	11 10	11 31	5 07	5 28
Lundi 18	11 52	0 13	5 49	6 10
Mardi 19	0 35	0 58	6 32	6 54
Merc. 20	1 23	1 49	6 58	7 44

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 6 au 12 juillet 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
6	758	757	13 5	15 8		S.	1	Ni.	Pluie. Brume.
7	756	757	14 5	16 5		O.	2	Ci.-Cu.-Str.	Brume.
8	760	760	17	17 8		S.-O.	1	Ni.	Brume.
9	759	755	16 5	16		S.-O.	1	Ni.	Pluie. Brume.
10	757	758	17 5	16		O.	2	Ci.-Cu.-Str.	
11	758	757	15 8	15 5		O.	2	Ni.	
12	760	761	15	17 5		N.	1	Ci.-Cu.-Str.	